

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ La doctrine Sokolovski
- ▶ La loi HADOPI
- ▶ Bombarder ou occuper : le débat stratégique américain à l'aube de la guerre du Vietnam



Enseignement militaire supérieur Air



DR

Tympan du portail occidental, abbatale de Sainte Foy de Conques, Aveyron, France.

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



La loi HADOPI

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Soutien technique :
Slt Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales - Géopolitique

Le Commonwealth : entre association symbolique et nostalgie impériale 4

Économie

La globalisation financière 6

Stratégie de sécurité

La doctrine Sokolovski 8

Philosophie

Aristote 10

Espace

Les programmes spatiaux utilisés par la France à des fins militaires 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Bombarder ou occuper : le débat stratégique américain à l'aube de la guerre du Vietnam 14

Droit et institutions

La loi HADOPI 16

Sciences

Le changement climatique et le GIEC 18

Histoire

Louis IX - Saint Louis (1214 - 1270) 20

Pensée politique

La nation 22

Éthique

Les devoirs - *Les fins* 24

La bibliothèque essentielle

La légende arthurienne 26

Arts

L'art roman 28

Au fil de la plume 32

Le Commonwealth : entre association symbolique et nostalgie impériale

Terme officiellement utilisé pour la première fois par Arthur Balfour lors de la Conférence impériale de 1926 pour désigner « l'association des communautés autonomes composée de la Grande-Bretagne et de ses dominions », le concept de *Commonwealth* n'est véritablement repris qu'en 1931 avec le statut de Westminster. Utilisé pour désigner l'Empire britannique à partir de cette date, il offre une perspective plus particulière au sortir de la seconde guerre mondiale avec l'émergence de mouvements indépendantistes dans les territoires de l'Empire et l'affaiblissement du gouvernement britannique face au coût humain et financier de la guerre. Les mutations qui mènent au Commonwealth moderne sont ainsi marquées dès 1947 par l'indépendance de l'Inde. Dès lors, avec l'accession à l'indépendance, plusieurs pays décidèrent de se joindre à l'organisation au titre d'États souverains. Selon cette logique, en 1949, les membres du Commonwealth s'entendirent pour que la monarchie britannique soit retenue comme symbole de la libre association des nations membres et assume, en tant que tel, le rôle de « chef du Commonwealth », qu'un pays membre en fasse ou non son chef d'État. Élisabeth II est ainsi toujours reine du Canada, monarque de 16⁽¹⁾ autres « royaumes » parmi les 54 pays membres actuels, et chef du Commonwealth pour tous. Les relations entre le *Commonwealth* et le Royaume-Uni sont assurées par le *Foreign and Commonwealth Office* (Bureau des Affaires étrangères et du *Commonwealth*) et les ministres des Affaires étrangères de chaque nation.

Dès l'origine, le *Commonwealth of Nations* est conçu comme un moyen d'influence. Il s'agit d'une confluence de symbolique (la primauté de la Couronne britannique), de politique de puissance (les dominions ont fait une contribution décisive à l'effort de la Grande Guerre), de consolidation pragmatique (la guerre des Boers n'est pas loin) et d'intérêts économiques (la formalisation du Commonwealth par le statut de Westminster de 1931 répond principalement à l'objectif d'un protectionnisme assis sur la « préférence impériale »). On aurait pu s'attendre alors à ce que le Commonwealth ne résiste pas à la décolonisation ou se réduise à un ensemble de souche britannique réelle ou supposée qui n'aurait exhibé aucune véritable continuité avec l'Empire. Il n'en fut rien. L'une des raisons tient à la notion très particulière de sujet britannique qui permet de transcender les clivages de races et de nationalités. Dénominateur commun plus que loi absolue, elle permet d'accompagner les différentes évolutions. C'est le Canada, pourtant loyaliste, qui ouvrit la première brèche.

Un projet de code de la nationalité, déposé en 1945, proposa d'inverser la hiérarchie entre statuts canadien et britannique. Désormais, la citoyenneté canadienne résulterait de règles spécifiques, relevant de la seule compétence des autorités canadiennes, et conférerait *ipso facto* le statut de sujet britannique. Ne pouvant ni empêcher ni accepter les conséquences de ce mouvement inéluctable de l'histoire, le Royaume-Uni proposa donc l'adoption de nouveaux principes communs, négociés avec l'ensemble du Commonwealth. Londres reprit ainsi à son compte l'idée d'un statut de sujet britannique purement dérivé des différentes citoyennetés nationales. Le projet fut avalisé par une conférence des Premiers ministres du Commonwealth en mai 1946, et sa forme juridique définie au cours d'une conférence d'experts à Londres en février 1947. Le *British Nationality Act* de 1948 en est la traduction en droit interne.

Pendant longtemps, de nombreux acteurs politiques britanniques continuèrent de considérer le Commonwealth comme expression privilégiée de la puissance du Royaume-Uni. Pour les travaillistes, notamment, la construction européenne apparaissait dans les années soixante comme une entreprise catholique et capitaliste, à laquelle le Commonwealth fraternel et socialiste offrait une réplique séduisante.

Quelques années plus tard, en revanche, c'est le caractère illusoire de l'attachement traditionnel au Commonwealth qui devint un leitmotiv des discussions britanniques sur la question européenne. Peu à peu, la cohérence géopolitique du Commonwealth fut brisée par le retrait militaire britannique de l'Est de Suez, effectif en 1967 avec la cession d'Aden dont l'impact symbolique fut considérable.

Ce qui reste du Commonwealth aujourd'hui est une association d'intérêts relativement lâche que font perdurer des éléments culturels communs. Ni l'idéalisme internationaliste, ni l'intérêt national dans sa version géopolitique, ni la mystique post-impériale ne subsistent vraiment. À maints égards, le Royaume-Uni se retrouve face à la nostalgie d'un passé impérial glorieux, mais disparu.

1. Le Royaume-Uni, Antigua et Barbuda, l'Australie, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Canada, la Grenade, la Jamaïque, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, les îles Salomon et Tuvalu. Un certain nombre de membres du Commonwealth sont des républiques dont le chef d'État est un président : Afrique du Sud, Bangladesh, Botswana, Cameroun, Chypre, Dominique, Fidji, Gambie, Ghana, Guyana, Inde, Kenya, Kiribati, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mozambique, Namibie, Nauru, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Tanzanie, Trinité et Tobago, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.

La globalisation financière

Les années 1980 connaissent l'apparition d'un marché mondial du capital. Les flux financiers afférents se sont accrus en raison de l'essor des techniques de l'information et de l'interopérabilité subséquente. Leurs effets sur l'économie réelle sont aujourd'hui manifestes. C'est pourquoi il convient d'en préciser les enjeux.

Si la globalisation financière, processus multidimensionnel et complexe, offre des possibilités de croissance économique, la financiarisation constitue une dérive qui, perturbant le marché, impose des mesures de régulation à l'échelle mondiale.

Globalisation financière et croissance

La globalisation financière désigne la constitution d'un marché mondial intégrant des financements extérieurs. Ce volet financier de la globalisation comporte trois dimensions : spatiale (mobilité des capitaux), fonctionnelle (marché monétaire, marché boursier, etc.) et temporelle (fonctionnement permanent, en temps réel). Traitées et diffusées à l'échelle mondiale, les informations financières sont censées apporter aussi une certaine fluidité des investissements en fonction des perspectives économiques. Comme l'investissement est l'un des facteurs de la croissance économique, le processus de globalisation financière peut donc contribuer à cette dernière.



Salle des marchés, bourse de Francfort.

©Markus KIRCHGESSNER/LAIF-REA

Autrement dit, l'investissement est favorisé par la baisse des coûts de financement induits par la concurrence renforcée de marchés mondialisés. Un pays dont les investissements sont supérieurs à son épargne peut maintenant, s'il a la confiance d'investisseurs, bénéficier d'un transfert d'épargne en provenance de l'extérieur. Ces mouvements de capitaux privés peuvent prendre la forme de crédits, de placements financiers ou d'investissements directs à l'étranger. Cela se traduit par un endettement extérieur dans le cas d'octroi de crédit ou d'achat d'obligations qui permettent au dit pays de se développer. Une illustration emblématique est celle de la dette américaine, financée principalement par la Chine, pour simplifier.

Financiarisation et gouvernance mondiale

Le développement de produits dérivés (contrats à terme, options d'achat et de vente), conçus à l'origine pour prémunir les agents économiques contre les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, sont devenus des actifs à part entière. Grâce à l'effet de levier qui permet de décupler risques et profits potentiels, ils satisfont à la recherche de liquidité et à la rentabilité financière à court terme, alors que les entreprises ont besoin de financements durables. Ainsi, les investisseurs financiers de portefeuille à but dit spéculatif ont supplanté les investissements directs à but industriel et commercial dans les mouvements internationaux de capitaux, conduisant à une déconnexion de la finance et de l'économie réelle. Des marchés non organisés ont développé un *shadow system*, réplique au système financier officiel sur lequel s'échangent des produits financiers innovants comme les dérivés de crédit, *credit default swaps*, CDS. La formation de bulles (augmentation de la valeur d'un actif au-delà de sa valeur fondamentale ; exemples : bulle boursière Internet en 2000, bulle immobilière en 2007) conduit nécessairement à des krachs lorsqu'une crise de confiance survient, ce qui transforme une partie des créances des investisseurs – banques notamment – en pertes. En outre, la titrisation, originellement utile pour le partage du risque inhérent à tout investissement, induit une contamination systémique dont l'ampleur et l'opacité obèrent toute possibilité de circonscrire la crise. C'est l'exemple de la crise immobilière, puis financière, dite des *subprimes*.

Ces perturbations financières imposent donc des mesures de régulation à l'échelle mondiale. Cette régulation doit prendre la forme d'une réglementation concertée au niveau international, à travers le G20 notamment. Celle-ci consisterait à délimiter du risque anormal le risque normal lié à la profession, en évitant que le comportement irrationnel d'agents n'ébranle la stabilité du système ; elle devrait notamment rendre transparentes les activités développées dans le *shadow system*.

La globalisation financière est un puissant processus d'allocation de ressources, mais elle recèle des effets pervers qui doivent être maîtrisés pour restaurer sa vocation première : le développement de l'économie.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

La doctrine Sokolovski



La doctrine dite de Sokolovski a fait trembler le monde occidental pendant près de vingt ans. Quelle a-t-elle été en réalité ? Les grandes lignes de la première doctrine stratégique soviétique de l'âge nucléaire ont été présentées le 15 janvier 1960 par N. Khrouchtchev et son ministre de la Défense, le maréchal Malinovski, dont les discours serviront de base au manuel de *Stratégie militaire* rédigé sous la direction du maréchal Sokolovski, ancien chef d'état-major général. L'ouvrage connaîtra trois éditions en 1962, 1963 et 1968, présentant le même concept stratégique qui s'articule

autour de quatre grands principes alliant dogme marxiste-léniniste et culture purement stratégique, et ce dans les trois éditions :

1. Si une guerre éclate entre les deux systèmes, elle sera nucléaire dès sa phase initiale, car le nucléaire est l'outil militaire le plus efficace qui ait jamais existé.
2. Les frappes nucléaires massives, portées sur les objectifs civils et militaires adverses, seront exploitées par les forces classiques qui permettront l'obtention du but politique de la guerre : l'instauration du communisme dans les pays vaincus. De cela il découle que l'on ne saurait limiter une guerre nucléaire.
3. L'URSS ne commencera pas la guerre mais cherchera à éviter de subir une première frappe nucléaire par surprise en lançant une « frappe préemptive » – le concept est introduit dès 1955 en URSS et a fait « trembler » les États-Unis durant ces décennies 1950 et 1960.
4. Quels que soient les dommages subis, l'URSS sortira victorieuse d'une telle guerre parce que cela est inscrit dans le sens de l'histoire mais aussi parce que la profondeur de son territoire lui permettra d'absorber les effets d'une frappe adverse.

Il convient de faire plusieurs remarques à propos de cette doctrine.

La première conduit à constater qu'il ne s'agit pas vraiment d'une doctrine de guerre nucléaire mais plutôt d'une extension, au niveau stratégique et avec adjonction de l'arme nucléaire, de l'opération en profondeur, concept élaboré au niveau opératif dès les années vingt.

La deuxième, découlant de la première, est que l'URSS envisage la conduite de la guerre sur un théâtre purement continental dans la continuité de son propre territoire, car il ne faut pas oublier que, pour l'URSS, le missile est une émanation de l'artillerie et non de l'aviation. Quant à la marine, dès lors qu'elle n'a pour fonction que de protéger les côtes, son rôle est exclusivement tactique et n'a donc pas sa place dans un manuel de stratégie !

Troisième remarque, il apparaît, dès 1963 (2^e édition), que les quatre principes sont périmés et que Sokolovski a tenté de les modifier pour présenter un concept crédible. Or, selon le témoignage en 1991 de l'ancien secrétaire de rédaction des trois éditions du *Manuel*, le pouvoir politique a refusé toute modification, considérant que cette doctrine avait aussi pour fonction non seulement de tromper l'adversaire potentiel mais aussi de l'« épouvanter », montrant que le verbe peut aussi avoir une fonction dissuasive. Cela convient d'ailleurs parfaitement à Washington qui en fait une arme de propagande pour démontrer l'agressivité de l'URSS. En un mot, la désinformation de l'un sert, une fois encore, la désinformation de l'autre.

De cela il découle que, dès 1963, émerge un consensus implicite entre Washington et Moscou pour considérer que si une guerre mondiale devait éclater, celle-ci devrait être limitée au seul continent européen, sanctuarisant le territoire des deux superpuissances. D'où le caractère perturbateur de l'arme nucléaire française qui met à mal le calcul stratégique des deux Grands et renforce de fait la dissuasion comme stratégie d'interdiction de la guerre.

Il faudra attendre 1977 pour que le maréchal Ogarkov, alors chef de l'état-major général, nuance publiquement la doctrine de Sokolovski et propose une conception selon laquelle une guerre pourrait commencer, pour un temps déterminé, par une phase classique correspondant aux réalités du moment.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Aristote

Vers une revalorisation des sophistes

On s'accorde à reconnaître aujourd'hui que la critique platonicienne de la doctrine des sophistes manque quelque peu d'objectivité. C'est que les sophistes – et Aristote sur ce point leur rendrait davantage justice – ont eu le mérite de souligner que la science (le savoir pur) est impuissante si elle ne sait *aussi* persuader. Les philosophes opposent en effet la conviction, qui ne s'adresse qu'à la raison, à la persuasion, qui s'adresse à l'homme total, avec ses passions. Et si Platon a pu opposer (dans le *Gorgias*) le philosophe au sophiste comme le médecin au cuisinier (le premier visant à guérir, le second seulement à plaire et à flatter), il n'en reste pas moins que, pour reprendre et nuancer son exemple, la simple possession de la science médicale ne suffit pas ; encore faut-il que le médecin sache s'adresser aux hommes, leur tenir un langage qui leur donnera cette confiance sans laquelle son ordonnance resterait lettre morte.

Il est donc vrai qu'Aristote, le disciple de Platon, a infléchi sur plus d'un point la doctrine de son maître. On s'accorde en général – non sans quelque manichéisme – à interpréter *L'École d'Athènes*, de Raphaël, de la manière suivante : le vieillard au doigt levé serait l'idéaliste Platon (perdu dans le monde des Idées) et le jeune homme, à ses côtés, le doigt pointé vers le sol, ne serait autre que son disciple Aristote qui, plus réaliste, lui rappellerait l'importance de ce bas monde que le platonisme nous aurait imprudemment invité à fuir. Et il est vrai qu'Aristote, qui aurait hérité de son père médecin un sens particulièrement aigu du concret, n'a cessé d'affirmer, contre son maître, que l'intelligible n'était pas *séparé* du sensible (en termes techniques la forme, l'*Eidos*, est *dans* la matière, et non pas *séparé* d'elle).

Prudence et sagesse selon Aristote

Le propre du sage est, selon Aristote, d'exercer une activité pleinement autarcique : la contemplation des essences, en d'autres termes la pensée pure. Cette activité suprême transcende non seulement l'activité purement *animale* de l'homme (nutrition, reproduction, locomotion), mais même son activité *politique* et mondaine. C'est que l'activité vertueuse (la vertu, pour les Grecs, c'est essentiellement l'*arètè politikè*, la vertu politique) n'est pas pleinement autarcique : elle dépend de conditions extérieures, mondaines,

qui elles-mêmes ne dépendent pas de moi. C'est ainsi que si je veux exercer la vertu d'amitié, par exemple, j'ai besoin d'amis (cette vertu n'a guère de sens sur une île déserte et dans la solitude absolue). Il en va ainsi de toutes les vertus : elles dépendent de circonstances qui interdisent de parler ici d'autonomie absolue. Or, selon Aristote, il n'en va pas de même dans le cas de la contemplation, activité propre du « sage ». Contrairement à l'homme « prudent » ou vertueux (*phronimos*), le sage (*sophos*) peut contempler « même dans l'adversité » et cette activité peut être dite divine : elle fait de l'homme un animal métaphysique et non un simple animal politique. On se gardera cependant de tout angélisme en rappelant – à la suite d'Aristote lui-même – que cette activité demeure exceptionnelle et c'est en ce sens qu'Aristote a pu écrire, au livre premier de *La Politique*, que l'homme était par nature un animal politique (*zôon politikon*). L'activité politique, pour seconde qu'elle soit, par rapport à l'activité contemplative, n'est donc pas pour autant secondaire.

Le problème (de la) politique

La différence la plus significative entre Platon et Aristote serait donc à chercher du côté de leur pensée politique. Car il est vrai que l'idéal platonicien est un idéal politique, l'homme ne s'accomplit pleinement qu'au sein de la cité (en grec *polis*), de l'État. C'est ce qu'illustre bien l'allégorie de la caverne, au livre VII de la *République*, dans laquelle le philosophe – on l'a vu – est invité à *redescendre* dans la caverne. Or Aristote, qui fut le précepteur d'Alexandre, et qui écrit à une époque marquée par le déclin de la cité (et donc de la chose politique), n'hésite pas à brosser l'esquisse – notamment au livre X de l'*Éthique à Nicomaque* – d'une sagesse qui transcende l'ordre politique.

Ce dernier demeure un ordre fondamental, mais il cesse d'être l'ordre suprême. S'il est vrai que l'homme s'accomplit dans sa participation à la vie politique, il est vrai aussi qu'il existe désormais un accomplissement proprement divin auquel l'homme peut participer. Cet ordre, nous l'avons vu, c'est celui de la pure contemplation qui ne dépend plus des conditions matérielles. Apparaît ici une notion qui se révélera fondamentale pour caractériser le sage antique (notamment à la période hellénistique avec l'épicurisme et le stoïcisme), la notion d'autarcie, d'indépendance, d'autonomie.

Les programmes spatiaux utilisés par la France à des fins militaires

Le *Livre blanc* a donné un nouveau souffle aux programmes spatiaux nationaux dédiés à la défense et à la sécurité en déclarant que « le *déploiement dans l'espace de satellites de toute nature – communication, observation, écoute, alerte, navigation, météorologie, etc. – est devenu un élément indispensable pour toutes les fonctions stratégiques* »⁽¹⁾.

En matière de capacités, il prévoit la modernisation des satellites d'observation et de communications afin d'améliorer notre capacité de renseignement. Il projette aussi de se doter d'un système de renseignement électromagnétique opérationnel et d'une capacité de détection et d'alerte des tirs de missiles balistiques. Enfin, l'inhospitalité croissante du milieu (débris, géocroiseurs, éruptions solaires, arsenalisation potentielle) exige des efforts particuliers en vue de l'acquisition d'une capacité de surveillance spatiale finalisée. Dans ce domaine, une coopération européenne est recommandée afin d'éviter une trop grande dépendance au système américain.

Pour couvrir ses besoins en **imagerie spatiale** la France exploite les satellites *Hélios (IA, IIA, IIB)*. De façon complémentaire, les satellites d'observation radar fournissent des images tous temps. La France accède à cette capacité par des échanges d'images avec le système militaire allemand *SARLUPE* et avec la constellation radar italienne *COSMO SkyMed*.

Le satellite civil *SPOT 5* représente la source principale de données d'environnement numérique à des fins de cartographie et de simulation.

La France développe depuis 2001 le programme *Pléiades*. C'est un système dual comprenant deux satellites qui, grâce à leur agilité, pourront fournir aux armées un grand nombre d'images par jour. Ces images serviront sur les théâtres ainsi qu'à la cartographie urbaine.

Un nouveau programme, *MUSIS*, appelé à remplacer tous ces systèmes en améliorant les performances, est prévu pour l'horizon 2015. La France développe actuellement la composante spatiale optique de ce programme, tandis que l'Italie et l'Allemagne participent à la composante radar.

Pour les **communications**, la France exploitait le système – très sécurisé – *SYRACUSE*. Du fait de l'accroissement du besoin (multiplication des échanges, augmentation du poids des fichiers échangés, etc.), la France s'est tournée vers l'Italie (la constellation *SYRACUSE III* devrait être complétée en 2012 par le satellite *SICRAL 2*) et a fait le choix de la dualité en louant

des ressources auprès d'opérateurs commerciaux ou en participant au financement de programmes civils comme *ATHENA FIDUS* (dont les communications seront protégées mais pas sécurisées).

Pour le **recueil de données électromagnétiques** qui vise à détecter et à identifier les émissions radar et de communication, la France a développé, dans un premier temps, des démonstrateurs (ou PEA) : *CERISE*, *CLEMENTINE* et *EURACOM* (cartouche d'interception embarquée à bord d'*Hélios IA*) et, en 2004, la constellation *ESSAIM*. Constituée de quatre microsattelites, elle permettait de caractériser et de localiser les émissions radio basses fréquences dédiées aux applications militaires. Désorbitée en août 2010, elle devrait être prochainement remplacée par le démonstrateur *ELISA*, dédié à l'écoute des radars. Le premier programme opérationnel, *CERES*, est prévu pour 2016. Ce programme se fera en coopération avec la Suède et non plus avec la Grèce comme prévu initialement.

Pour la **surveillance de l'espace**, le CDAOA exploite le radar de détection *GRAVES*. Les mesures obtenues sont affinées avec les données des radars de trajectographie *SATAM*. Les radars de trajectographie et d'analyse, exploités par la DGA sur le *Monge* (bâtiment de la Marine nationale), complète le système.

L'Allemagne a mis au point le radar imageur *TIRA*, capable de détecter, en mode poursuite, des objets d'environ 2 cm situés à 1 000 km d'altitude. En mode statique et couplé à un télescope, il peut repérer des objets d'1 cm. Du fait de leur complémentarité à l'efficacité avérée, les radars *GRAVES* et *TIRA* apparaissent comme les premières briques d'un système *Space Situational Awareness* (SSA) étudié par l'Agence spatiale européenne et encouragé par l'Union européenne.

Pour la mission d'**alerte avancée**, qui consiste à évaluer la menace balistique, la France dispose du démonstrateur technique *SPIRALE* désormais opérationnel.

En attendant que *Galileo* soit opérationnel, la France utilise le système américain *GPS* pour le **positionnement et la navigation** mais aussi pour le guidage automatique des missiles et des bombes sur les théâtres d'opérations.

Pour conclure, il est nécessaire de garder à l'esprit le caractère primordial de notre **capacité de lancement** qui permet à la France de conserver un accès autonome à l'espace.

1. *Livre blanc* sur la sécurité et la défense nationale, Paris, Odile Jacob, juin 2008, p. 184.

Bombarder ou occuper : le débat stratégique américain à l'aube de la guerre du Vietnam

S'il est un conflit de la guerre froide qui résume à lui seul les grandes problématiques d'emploi et d'action de l'arme aérienne, c'est bien celui du Vietnam, dans lequel les États-Unis sont impliqués du début des années soixante jusque vers le milieu des années soixante-dix. En cette occasion, les Américains mènent non seulement une guerre stratégique sur le Nord-Vietnam, mais aussi une vaste campagne d'interdiction sur la piste Ho Chi Min, par où transitent les hommes, les armes et le matériel nécessaires à l'entretien de la guerre au Sud. Enfin, leur aviation est impliquée de façon intensive dans la lutte contre la guérilla au Sud-Vietnam où, de son côté, l'US Army pratique une méthode baptisée « *Search and Destroy* ».

Cette confrontation majeure de la seconde moitié du xx^e siècle, comme toutes celles qui se sont produites depuis que l'aviation figure dans la panoplie des moyens militaires à la disposition des dirigeants politiques, est l'occasion d'un débat doctrinal majeur qui oppose, d'un côté, les chefs terrestres, de l'autre, les responsables aériens. Dans ce débat, chacun des partenaires en présence propose, selon sa culture stratégique et doctrinale, voire ses intérêts d'armée, la solution qui lui semble la mieux à même de régler le problème qui se pose.

Ramener le Nord-Vietnam à l'âge de pierre

L'US Army, imprégnée des doctrines de la guerre antisubversive et fervente adepte des méthodes de la guerre psychologique, entend faire du Sud-Vietnam une sorte de laboratoire qui permettrait la validation de ses théories. Aussi propose-t-elle de clore hermétiquement les frontières de ce pays (comme le général Challe l'a fait en Algérie quelques années plus tôt), puis de régler le sort des forces communistes du Viêtcong qui y mènent une guérilla activement soutenue par le Nord-Vietnam, en employant la force, mais en procédant aussi à la conquête des cœurs et à faire que la population se range du côté du régime de Saigon.

Les aviateurs, cultivant une vision fort différente, penchent en faveur d'une approche indirecte qui consisterait non plus à battre l'ennemi sur le terrain, mais à bombarder intensivement le territoire nord-vietnamien de

façon à amener les autorités de Hanoi à résipiscence. Le général LeMay, ancien chef du *Strategic Air Command* et ancien chef d'état-major de l'US Air Force, développe la position la plus extrême lorsqu'il explique : « *Je ne cesse de répéter que si nous devons nous engager au Vietnam, il nous faudra attaquer le Nord. Mais des voix se sont élevées pour nous dire que nous devrions établir un gouvernement stable au Sud avant de porter la guerre au Nord. Je ne pense pas que cette analyse soit exacte. Si nous faisons la guerre au Nord, nous aurons notre gouvernement stable au Sud. La tâche qui attend le Nord-Vietnam, s'il entend s'opposer à nous, sera telle qu'il lui faudra abandonner l'agression qu'il mène contre le Sud-Vietnam et le Laos. (...) La solution au problème serait de leur dire sans ambages qu'ils doivent cesser leur agression ou nous les bombarderons de telle façon, avec nos moyens aériens et navals, et non pas avec nos forces terrestres, qu'ils régresseront à l'âge de pierre...* »

Le choix de la solution aérienne

Dès que la situation commence à se dégrader et que l'implication américaine dans le conflit se précise, les autorités politiques, à côté du déploiement d'un nombre plus ou moins important de « conseillers militaires » censés apporter leur concours à l'armée sud-vietnamienne, s'intéressent de près à une option aérienne. C'est qu'ils entendent éviter une intervention terrestre trop massive qui les précipiterait dans un bourbier dont ils ne pourraient plus s'extraire. Pourtant, si le recours à la puissance aérienne l'emporte dans un premier temps sur les autres moyens de rétorsion qu'il a en sa possession, le président Johnson se réserve la possibilité d'utiliser tout autre type de réplique ; mais il est certain que la première de ces solutions, parce qu'elle lui offre une souplesse d'emploi inégalée et la faculté de s'engager et de se désengager à tout moment, constitue la réponse la mieux adaptée à la situation telle qu'elle se présente à l'été 1964.

Le président américain et ses conseillers décident de frapper le Nord-Vietnam pour le contraindre à abandonner son entreprise au Sud ; ils entendent le faire avec mesure, en augmentant ou en diminuant l'intensité des raids, de façon à adresser un message politique précis aux dirigeants de Hanoi. Tel est le concept politico-stratégique qui sous-tend l'opération *Rolling Thunder*.

La loi HADOPI

La loi HADOPI tire son nom de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, qu'elle instaurera. Adopté une première fois le 12 mai 2009, censuré par le Conseil constitutionnel le 10 juin, promulgué par le président de la République le 12 juin, le projet de loi sera finalement adopté définitivement sous le nom de « HADOPI 2 » le 15 septembre 2009. Quels sont son objet, sa portée, et quels sont les moyens de la nouvelle « Haute Autorité » HADOPI pour le mettre en œuvre ?

Cette loi a été créée afin de favoriser la diffusion et la protection de la création sur Internet. Elle instaure un mécanisme de lutte contre le téléchargement illégal, qui mettrait en danger l'économie de la création artistique.

La promulgation de la loi HADOPI peut s'assimiler à une véritable « saga », depuis la première loi – censurée – appelée loi DADVSI du 30 juin 2006, qui transposait la directive européenne 2001/129/CE, puis les consultations de la CNIL en 2007/2008, en passant par les différentes « lectures » de 2008 à la Chambre des députés, la saisine du Conseil constitutionnel, la lecture unique au Sénat... L'adoption finale se fera en septembre 2009.

La riposte graduée voulue par le gouvernement avec la loi HADOPI a débuté au mois d'octobre 2010. Les premiers internautes soupçonnés de téléchargement illégal ont alors reçu un courriel d'avertissement de leur fournisseur d'accès à Internet (FAI).

Dans un premier temps, les sociétés de perception et de répartition des droits établissent une liste de titres de films et de musique qu'elles transmettent à la société nantaise Trident Media Guard, mandatée par les industries audiovisuelle et musicale pour rechercher les pirates du *Net*. La société mandataire récolte alors les adresses IP⁽¹⁾ des internautes ayant téléchargé illégalement l'un de ces titres et les transmet à la HADOPI. Cette dernière charge alors les FAI de lui transmettre les coordonnées correspondantes et d'envoyer le premier message d'avertissement. Après un délai de six mois, si l'internaute n'a pas cessé ses activités illégales, il reçoit un second avertissement par courrier recommandé. Dès lors, la justice peut être saisie et, en théorie, condamner l'internaute à 1 500 euros d'amende et une suspension d'un mois de son abonnement Internet (maximum), ou à trois ans de prison ferme et 300 000 euros d'amende, peine beaucoup plus lourde, dans le cas où l'industrie cinématographique (par exemple) porterait plainte directement.

Si un internaute constate que sa ligne a été piratée, c'est à lui de prouver son innocence en mettant à la disposition de la HADOPI, l'outil de sécurisation labellisé de sa connexion et ainsi échapper à l'accusation de « négligence caractérisée »⁽²⁾.

Les failles de la loi HADOPI

Mais la loi HADOPI est au cœur d'un certain nombre de polémiques. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) assimile la Haute Autorité à un radar automatique traitant les informations en masse, sans vérifications ni homologation par un tiers. Elle estime également qu'une telle surveillance des particuliers, notamment à travers les logiciels de sécurisation avec historique des activités pouvant s'apparenter à des « *spywares* »⁽³⁾, porte atteinte à la vie privée, au respect du droit de propriété et de la présomption d'innocence. De plus, certains écueils juridiques demeurent, comme la validité de la preuve par l'adresse IP. La justice risque bien d'être noyée sous les recours d'internautes.

Une loi inefficace ?

D'abord, la HADOPI ne cible que les internautes utilisant les réseaux d'échange de fichiers *peer-to-peer*. Ensuite, seuls 15 % d'entre eux ont été dissuadés de télécharger illégalement, la plupart ayant maintenant recours à d'autres pratiques comme le *streaming*, les réseaux anonymes, les hébergeurs de fichiers ou même les échanges de main à main. Globalement, le nombre de pirates n'a fait qu'augmenter depuis l'adoption de la loi.

Une économie culturelle réellement en danger ?

Le marché culturel se porte bien. Les chiffres indiquent que les ventes de DVD, de films et de jeux vidéo, les offres légales culturelles en ligne, la *Video On Demand* ainsi que les entrées de cinémas sont en constante augmentation. Côté musique, les prévisions montrent que la valeur de ce marché va progresser dans les prochaines années. En parallèle, de nouveaux marchés participent à relancer l'économie, comme celui du *streaming*, dont le chiffre d'affaires a été multiplié par 2,4. Des études ont montré que les « pirates » étaient aussi les plus gros acheteurs de biens culturels numériques (sur le *Net*). Ainsi, couper leur connexion Internet pourrait réduire de 27 à 50 % la consommation sur ce marché ...

Alors « *Internet civilisé* » ou « *police et justice privée du copyright* » ? Le combat est acharné et, face au système HADOPI dont le budget annuel devrait s'élever à 14 millions d'euros, les défenseurs de la licence globale essaient toujours de se faire entendre.

1. Numéro qui identifie chaque appareil informatique connecté à Internet.
2. La Haute Autorité incite donc les internautes à installer des moyens de sécurisation labellisés comprenant un historique des activités sur la connexion et l'outil de sécurisation, ainsi que des alertes émises (sur un an).
3. Logiciel qui s'installe et agit à l'insu de l'utilisateur.

Sous la haute direction de monsieur Patrick Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

Le changement climatique et le GIEC

Depuis les années 1960, les activités humaines se traduisent par une augmentation forte et rapide des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, restées stables pendant 10 000 ans. La question nodale soulevée par cette situation inédite sur Terre est de savoir comment l'effet de serre peut affecter le climat de la planète.

La communauté des scientifiques du climat a très tôt alerté la communauté internationale sur les risques d'un changement climatique d'origine anthropique, ce qui a conduit à l'établissement d'un outil d'expertise dédié, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Si les modèles climatiques convergent pour faire le diagnostic de risques importants, ils restent des outils encore perfectibles d'aide à la décision.

Le rôle de l'effet de serre et l'émergence d'un consensus : le GIEC, un outil institutionnel

Les GES ne constituent qu'une toute petite fraction (moins de 1 %) de la masse de l'atmosphère, mais ils jouent un rôle crucial. Sans leur absorption et ré-émission de rayonnement de chaleur (l'infrarouge), la température globale de surface de la planète serait de -18 °C en moyenne, contre 15 °C maintenant. Cet effet de réchauffement peut s'expliquer de manière simple, même si la réalité est plus complexe : la Terre est continuellement chauffée par le Soleil et son sol émet en conséquence un rayonnement thermique dans l'infrarouge. Les molécules des GES absorbent une grande partie de ce rayonnement, et l'atmosphère ainsi chauffée renvoie à son tour un rayonnement infrarouge vers le sol, l'ensemble constituant un cycle énergétique à l'œuvre au sein d'un système thermodynamique, le sol et l'atmosphère terrestres, censé être en équilibre. La perturbation de ce cycle énergétique par les GES supplémentaires déjà injectés est évaluée par les modèles climatiques les plus complexes à 1 % des flux thermiques, ce qui est susceptible de modifier la température globale de la Terre. Les dynamiques naturelles du système thermodynamique Terre, tel son climat, en sont alors affectées, ainsi que la biosphère, ce qui modifie en retour le cycle énergétique.

Le mécanisme décrit s'appuie sur des éléments de consensus entre les modèles numériques élaborés par des laboratoires de recherche. La coopération internationale sous-jacente de grande envergure est d'abord réalisée par la communauté scientifique à l'aide de programmes communs qui donnent lieu à des publications. Émanation des Nations unies, le GIEC est composé

d'une structure légère et de scientifiques-rédacteurs bénévoles. Il se consacre quasi exclusivement à l'écriture de rapports qui s'appuient sur ces publications. Véritable instance de médiation, chargé d'une sorte d'audit régulier des résultats, il constitue le cadre d'interaction entre les scientifiques et les décideurs. Autrement dit, le GIEC tire sa légitimité des scientifiques auteurs des publications ; eux-mêmes tirent leur crédibilité de la qualité des modèles climatiques qu'ils conçoivent et utilisent. La récente et vaine polémique fondée sur quelques erreurs sans conséquence, alimentée par de rares euroscéptiques aux arguments douteux, ne saurait remettre en cause cette légitimité.

Les modèles : des outils utiles mais encore perfectibles

Le projet CMIP-5 (*Coupled Model Intercomparison Project n° 5*) est actuellement en train de comparer des simulations qui fourniront sans doute une part importante de la matière du GIEC pour son prochain rapport en 2013. L'originalité méthodologique des programmes de comparaison consiste à confier l'analyse des résultats à d'autres scientifiques : c'est la validation ouverte, gage de fiabilité. Jusqu'alors, les modèles actuels s'attachent à simuler les grands traits de climats aussi variés que le climat actuel, celui d'il y a 6 000 ans quand le Sahara était vert, ou d'il y a 21 000 ans quand les glaces recouvraient l'Amérique du Nord et l'Europe. Pour ce qui est du réchauffement simulé en 2100, les prévisions sont connues et s'inscrivent dans une fourchette large de 2 °C à 6 °C, résultant des écarts entre les modèles, mais aussi de l'incertitude sur les émissions de GES à venir.

Cependant, on sait que leur capacité à préciser les changements climatiques à l'échelle locale ou régionale reste très insuffisante, même si des tendances fortes se dégagent en la matière, comme le réchauffement plus intense aux très hautes latitudes, par ailleurs vérifié en Arctique. Certains facteurs peuvent alors contribuer à l'amélioration des modèles : augmenter la résolution spatiale ; mieux comprendre les processus clefs (nuages, ozone, etc.) et le cycle énergétique lui-même.

En définitive, les modèles numériques actuels valident la corrélation entre un effet de serre d'origine anthropique et un changement climatique prévisible. Leurs imperfections ne semblent pas de nature à invalider le message que le GIEC adresse aux décideurs afin de les éclairer dans des arbitrages difficiles.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Louis IX - Saint Louis (1214 - 1270)

Figure emblématique de l'histoire de France, considéré par plusieurs manuels d'histoire de la III^e République comme « *le meilleur des rois de France* », Louis IX, également appelé saint Louis, règne de 1226 à 1270.

Le roi guerrier

À la mort de son père, Louis IX n'a que douze ans et la régence du royaume est assurée par sa mère, Blanche de Castille. Sous l'influence de celle-ci, le jeune Louis apprend le métier de roi et, en 1235, il épouse Marguerite de Provence, fille du comte Raymond Béranger. Très tôt, Louis IX se lance dans une vaste politique d'accroissement du domaine royal ; pour autant ce souverain demeure « *un roi de l'Île-de-France* » (Jacques Le Goff).

Étendre l'influence capétienne

Louis IX s'affranchit de la tutelle de sa mère en 1242 et il accélère sa politique d'extension des limites du royaume. Il s'agit d'abord de gagner de nouvelles fidélités (Blois, Champagne, Auvergne), et ensuite de neutraliser les oppositions des barons alliés au roi d'Angleterre. C'est ainsi qu'en 1242 Louis IX contraint la noblesse poitevine à lui rendre hommage ; après quoi, les barons ne contestent plus l'autorité du roi.

Sagesse et diplomatie royales

Connu pour sa piété, Louis IX est également reconnu dans toute la chrétienté pour ses qualités de diplomate. D'ailleurs, plusieurs souverains dans l'Europe font appel à lui et à sa sagesse pour juger des affaires complexes. C'est ainsi que Louis IX arbitre la succession du comté de Hainaut par le « dit de Péronne » du 24 septembre 1256.

Le roi réformateur

En matière de politique intérieure, Louis IX organise la justice royale et crée le « parlement », un corps de légistes. Dès 1247, il lance des enquêtes concernant les abus des officiers royaux. Louis IX développe l'institution des baillis, agents assermentés aux compétences élargies. Le développement de la procédure inquisitoire, la condamnation du duel judiciaire et l'appel retenu par l'autorité royale marquent une volonté de perfectionner l'appareil judiciaire, lui-même outil privilégié de la construction de l'État. Louis IX restaure aussi le principe de la supériorité de la monnaie royale sur les autres monnaies.

Piété et morale

Ayant reçu une éducation religieuse stricte, Louis IX part en croisade et fait construire, de 1243 à 1248, à Paris, la Sainte-Chapelle dans l'île de la Cité. Cette chapelle, caractéristique de l'apogée de l'art gothique, est destinée à accueillir les Saintes Reliques de Jésus rapportées en France par le

roi de Constantinople. Il interdit aussi les jeux d'argent, le prêt à intérêt, la prostitution et condamne le blasphème.

Le pacificateur

Dès 1234, Louis IX s'emploie à consolider la paix dans le royaume de France. Par les traités de 1258-1259, le duc de Guyenne et roi d'Angleterre reconnaît la perte des fiefs confisqués au début du siècle et il admet devoir hommage lige au roi de France pour la Guyenne. Le roi intervient aussi dans les affaires diplomatiques : le conflit entre Henri III et Louis IX est tranché par le traité de Paris (1259) et le règlement de 1264 met fin au conflit entre Henri III et ses barons.

Le saint

L'idéal chrétien dans l'exercice du pouvoir

Louis IX renouvelle fréquemment le toucher des écrouelles, accentuant la dimension thaumaturgique du pouvoir. Dans ses *Enseignements à son fils*, le roi exhorte Philippe III à maintenir les principes chrétiens du pouvoir. C'est ce sens qu'il veut donner à sa justice. Les procédures, imitées de l'Église (droit canonique), privilégient ainsi enquêtes et preuves rationnelles contre la pratique du duel judiciaire.

La croisade

Louis IX ne tire aucun profit des croisades qu'il mène en Égypte et en Palestine (1248-1254) puis en Tunisie (1270). La septième croisade (1248-1254) est un désastre : le roi est capturé et il n'est libéré qu'en échange d'une rançon de 400 000 besants d'or. Cet échec ne fait que renforcer sa piété et son désir de pénitence : lavement de pieds des pauvres, dons et distributions, qui lui confèrent une grande popularité. Le roi infléchit également sa politique à l'égard des Juifs, et modère son soutien à l'action de l'Inquisition dans le Midi, sans doute en raison d'un rapprochement avec les franciscains.

La canonisation

En 1270, Louis IX souhaite convertir le sultan de Tunis au christianisme et le pousser ensuite à affronter le sultan d'Égypte. La huitième croisade commence. Les croisés s'emparent facilement de Carthage, mais l'armée est victime d'une épidémie de dysenterie. Louis IX meurt le 25 août 1270 sous les remparts de Tunis. Une partie des restes du roi est enterrée en Tunisie. Une autre partie, scellée dans une urne, est confiée à la basilique de Monreale près de Palerme. Ses os et son cœur sont ensuite rapportés à la basilique Saint-Denis. Après avoir transité par la Tunisie, les reliques sont aujourd'hui déposées à la Sainte-Chapelle. Louis IX a été canonisé par le pape Boniface VIII le 11 août 1297 à Orvieto sous le nom de saint Louis de France.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

La nation

L'humanité est une espèce grégaire. Toute espèce grégaire se plie à une certaine morphologie, qui lui procure cohérence et cohésion. La liberté humaine lui permet de recourir aux morphologies les plus variées. Les politiques d'Europe en ont développé une particulière, appelée « nation », entre le XIV^e et le XIX^e siècles.

Les loups vivent en horde, les harengs en bancs, les abeilles en ruches... Les humains sont également grégaires, mais la nature ne leur impose pas une manière unique et uniforme de vivre ensemble. Au long des millénaires et selon les aires culturelles, ils ont recouru à des principes de cohésion et de cohérence et à des morphologies très variés, comme la bande, la tribu, la caste, la cité, la féodalité... et la **nation**. Politique et nation sont deux concepts étrangers l'un à l'autre, car, si la politique est un phénomène humain universel, la nation est une invention européenne, dont la mise au point s'est poursuivie sur plusieurs siècles, entre la guerre de Cent Ans aux XIV^e et XV^e siècles et la première guerre mondiale. L'élaboration de la nation par l'Europe est un phénomène très complexe, dont les facteurs principaux semblent avoir été la mise en place de la carte transpolitique de l'Europe, un mouvement séculaire d'individuation et des régimes politiques favorisant des développements démocratiques.

Le modèle européen de la nation repose sur des ensembles d'individus, réunis par un passé commun, visant un présent commun et aspirant à un avenir commun, selon la formule d'Ernest Renan. C'est par l'entremise de cette communauté vécue et visée que la morphologie de la nation rejoint la politique et qu'elle a pour idéal le mal-nommé « État-Nation ». Les nationaux ont le sentiment et la conviction d'avoir un **passé commun**. Étant européen et l'Europe ayant vécu une histoire marquée par des guerres récurrentes, le passé national est fait avant tout d'épreuves, de victoires et de défaites vécues et surmontées ensemble jadis et naguère. La construction nationale repose, de ce fait, sur des représentations idéologiques inspirées des faits historiques et donne lieu à des historiographies – anglaise, allemande, française, italienne, espagnole... – entièrement biaisées par le souci de persuader que la formation, la naissance et la perpétuation de la nation étaient des destins nécessaires et que les histoires s'expliquent par l'accomplissement de ces destins nationaux.

Les nationaux vivent un **présent commun**. Du moins, ils en bénéficient, s'ils sont réunis en politique, car seule la politique a la capacité d'agir comme acteur collectif et de définir un espace commun de sociabilité. C'est pourquoi l'idéal de la nation est de réunir tous les nationaux en politique, et pourquoi la politique-nation connaît des difficultés réelles et peu solubles, quand elle est contrainte d'admettre en son sein des non-nationaux. Or la carte politique de l'Europe, telle qu'elle émerge entre 1453 – fin de la guerre de Cent Ans – et 1648, 1713 ou 1815 – traités de Westphalie, d'Utrecht ou de Vienne –, n'a pas été dessinée par les nations, mais par les rapports de force en Europe et par les contraintes de l'équilibre européen. Il en a résulté une coïncidence très variable entre nation et politique. La France en est probablement l'exemple le plus achevé, alors que l'Autriche puis l'Autriche-Hongrie étaient à ce point éloignées de l'idéal, que la politique a fini par se décomposer à la fin de la Grande Guerre. Ailleurs, la nation était dispersée entre plusieurs politiques, si bien que des mouvements d'unité nationale sont nés et ont imposé, en Allemagne et en Italie, des recompositions politiques profondes. Il demeure que l'idéal avoué et visé est de se retrouver en politique et de fonder la vie en commun sur une sécurité assurée face à l'extérieur, sur une prospérité satisfaisante, sur des développements culturels propres, bref sur une définition partagée de la bonne vie et sur la réunion des moyens de l'assurer au plus grand nombre.

Les nationaux veulent, enfin, un **avenir commun**. S'ils ne vivent pas déjà en politique, l'avenir le plus pressant est de gagner l'indépendance ou l'unité. Mais l'avenir rêvé est de continuer indéfiniment à surmonter ensemble de nouvelles épreuves, de réunir toujours mieux les moyens de la bonne vie et d'imposer au monde extérieur la conscience des succès de la nation-politique, économiques, politiques, scientifiques, techniques, sportifs, artistiques... Cet idéal reposait sur deux conditions : que les politiques d'Europe pussent se complaire dans des rivalités et des guerres toujours recommencées, et que l'Europe occupât dans le monde une position hégémonique. Ces deux conditions ayant disparu après 1945, sans espoir aucun d'être jamais restaurées, la nation comme morphologie est entrée en crise, dont il n'y a aucune chance qu'elle sorte par un retour au passé.

Les devoirs - *Les fins*

L'espèce humaine ne bénéficie pas de dispositifs génétiques innés régissant tous les comportements appropriés à la survie. Sa nature virtuelle la contraint à inventer son humanité. Cette contrainte lui pose des problèmes, dont les solutions sont les fins de l'homme.

Le dispositif éthique est composé de quatre éléments enchaînés : des objectifs, des états, des vertus et des compétences, l'acquisition de celles-ci. Il repose sur les objectifs, dont il convient de préciser la nature et le statut. Toute activité humaine est toujours ordonnée à un objectif. Il en va de même dans tout le règne vivant, dont la fonctionnalité rapporte tous les comportements à trois objectifs exclusifs : la survie de l'individu par l'autorégulation, la perpétuation de l'espèce par la reproduction et l'adaptation par la sélection de mutations favorables. Dans le règne humain, la situation se complique, car l'espèce doit gérer tous les problèmes posés par le fait qu'elle ne trouve pas inscrites dans son génome toutes les instructions nécessaires et suffisantes à son succès. Une fougère, une abeille, un lion n'ont pas à inventer comment faire pour être lion, abeille ou fougère. Au contraire, un nouveau-né humain n'est humain que virtuellement : il lui faut encore s'humaniser au contact d'un milieu déjà humanisé.

La non-programmation génétique de l'espèce lui impose d'inventer son humanité en choisissant entre plusieurs humanisations possibles. Il faut apprendre à parler une langue, mais il y a de nombreuses langues possibles, comme plusieurs cuisines, vêtements, régimes politiques, religions, organisations sont possibles. La « culture » est l'ensemble des indications exigées pour une humanisation accomplie. Elle offre aux individus à humaniser et à acculturer toutes les recettes appropriées à toutes les dimensions de l'humain : une certaine langue, certaines mœurs, certaines croyances spirituelles, un certain régime politique, certaines manières de se procurer les ressources correspondant aux besoins, et ainsi de suite. La « société » est l'ensemble humain équipé d'une culture permettant aux générations successives de s'humaniser.

Si les cultures humaines développées au long des millénaires sont d'une diversité stupéfiante, elles révèlent aussi à l'analyse un nombre limité de points communs. Partout et toujours, les humains parlent pour communi-

quer, se nourrissent pour entretenir leur organisme, cherchent à soigner leurs maux variés, produisent des ressources pour satisfaire leurs besoins, suivent certaines procédures pour régler pacifiquement leurs conflits, et ainsi de suite. Ces points communs définissent autant de domaines, chacun appliqué à des activités spécialisées. Ces domaines sont des « ordres », chacun occupé de la gestion de certains problèmes posés par l'humanisation dans le cadre d'une culture et d'une société. On repère ainsi une douzaine d'ordres, dont le politique, l'économique, le technique, le morphologique – ce qui fait tenir ensemble une société –, le pédagogique, l'hygiénique – tout ce qui concerne la santé –, le démographique et l'éthique.

La science cherche à expliquer pourquoi il en va ainsi. Elle rapporte chaque ordre de l'humain à un problème adressé à l'espèce par sa nature. Le politique naît du problème posé à une espèce non programmée, grégaire et conflictuelle : comment vivre ensemble sans s'entre-tuer ? L'économique s'occupe de la rareté des ressources et de l'ouverture des besoins : comment les concilier ? Le pédagogique a en charge la reprogrammation des générations successives. Le technique se préoccupe de procurer la plus grande efficacité aux activités humaines. Et ainsi de suite. Chaque problème appelle une solution, que l'on convient d'appeler une « fin ». Toutes les activités humaines sont ordonnées à des fins, prises en charge par des ordres spécialisés. Le politique a pour fin la paix par la justice, l'économique la prospérité, le technique l'efficacité, le morphologique la cohérence et la cohésion sociales, l'hygiénique la santé, le démographique la reproduction, et l'éthique le bien, le bonheur et la béatitude. Ceux-ci sont les fins dernières de l'homme.

Le bien est l'ensemble ordonné des fins de l'homme et l'objectif exclusif des activités humaines. Il se distribue en un certain nombre de fins, qui définissent à leur tour des états, exigeant de leur côté l'apprentissage de compétences et de vertus appropriées. Chaque terme définit son contraire, le bien le mal, les fins les contrefinalités, les compétences les incompétences, les vertus les vices et l'acquisition la privation. Les termes positifs donnent lieu à des injonctions et les négatifs à des interdits, car telle est la loi de l'humain, s'il veut survivre et s'épanouir dans le sens de la perfection.

La légende arthurienne

Le roi Arthur est né d'un symbole, celui du rêve de résistance des Celtes contre l'envahisseur anglo-saxon au début du VI^e siècle. Autour de ce personnage, des histoires se sont développées, servant parfois des intérêts particuliers, pour former une vaste et inépuisable légende, toujours aussi populaire aujourd'hui, et reprise dans tous les domaines de l'art⁽¹⁾.



DR

Le roi Arthur d'après Innocenti.

Au VI^e siècle, la Grande-Bretagne, terre de diversité culturelle, connaît d'incessantes querelles internes. Mais avec la menace d'invasion des Saxons, le peuple se rassemble derrière le chef d'une bande de cavaliers mercenaires : *Artorius*, qui réussit à mener son armée à la victoire de Mont-Badon⁽²⁾, repoussant pour près de quarante ans le peuple saxon. Ce n'est qu'à sa mort, vers 540-542, que le peuple envahisseur réussit à s'emparer de l'île. Le corps d'*Artorius* est alors dissimulé afin de préserver le moral des troupes, et les Bretons cultivent le culte d'*Artorius*, qui devient un personnage légendaire. L'historien Nennius dira au IX^e siècle qu'Arthur était un *Dux Bellorum*⁽³⁾. Néanmoins son existence historique ne sera jamais attestée.

Les premières traces de **la légende arthurienne** apparaissent au VI^e siècle, mais en réalité celle-ci ne commence véritablement à se tisser qu'au Moyen Âge. En effet, les Normands, qui veulent asseoir la légitimité de Guillaume le Conquérant (1027-1087)⁽⁴⁾ et obtenir l'appui des Gallois, encouragent la diffusion de la légende d'Arthur et le mythe de son retour prochain. La légende raconte qu'Arthur n'est pas mort mais qu'il a été transporté sur l'île d'Avalon pour y être soigné par la fée Morgane : c'est la naissance de **l'espoir breton**, qui prendra fin avec le règne d'Henri II (1133-1189), qui se dit héritier légitime d'Arthur, puis avec la découverte de la tombe d'Arthur en 1191⁽⁵⁾. En l'espace de deux ou trois siècles, Arthur devient donc le centre autour duquel gravitent un certain nombre d'histoires qui finissent par former un vaste ensemble, cette légende qui inspirât des écrivains de l'Europe entière, comme Geoffroy de Monmouth, Robert Wace, Rusticien de Pise, Chrétien de Troyes, dont les récits sont emprunts d'une magie toute celtique où s'expriment la quête chevaleresque et l'amour courtois⁽⁶⁾.

La légende arthurienne connaît donc plusieurs versions.

Arthur est le fils d’Uther Pendragon, roi des Bretons, et d’Ygraine, et a été conçu après un subterfuge de Merlin, qui a fait passer Uther pour le mari de cette dernière. Dès sa naissance, Arthur est confié à Merlin, qui l’élève comme un chevalier et dans l’ignorance de ses origines (ou aux vassaux Ectorius et Flavilla).

Après la mort de son père, Arthur réussit à prouver son héritage royal en retirant du rocher l’épée que seul le successeur légitime au trône pouvait extraire. Outil protecteur et signe de souveraineté, *Excalibur* serait, selon une autre version, un cadeau de la Dame du Lac, en hommage à son amitié avec les fées. Une fois les Saxons repoussés, Arthur règne en monarque idéal sur son royaume de Camelot. Humain et généreux, il veille sur ses chevaliers en quête d’aventures : Keu le sénéchal, Gauvain, Lancelot du Lac, Perceval le Gallois, Bohort etc. Ces derniers, dits de la **Table ronde**, sont invités régulièrement à se réunir autour de ce symbole du monde courtois⁽⁷⁾, offert par Merlin lors de l’union d’Arthur et de Guenièvre, et destiné à recueillir le **Saint Graal**.

Perdu par Adam puis retrouvé par Seth qui l’offre au Christ, le Saint Graal est le calice⁽⁸⁾ qui a recueilli le vin du Messie – lors de la Cène – puis son sang – lors de sa crucifixion. Lorsqu’il apparaît aux chevaliers, Merlin leur révèle qu’il est l’élément essentiel à l’harmonie entre les hommes : il doivent le retrouver pour rétablir l’ordre du monde⁽⁹⁾. Ce thème, certainement intégré à la légende par l’Église pour favoriser la diffusion du christianisme, fera l’objet d’une longue et périlleuse quête chevaleresque.

Arthur meurt au cours d’une grande bataille l’opposant à son fils Mordret, qui s’est emparé du pouvoir, ou à Lancelot, qu’il a surpris avec Guenièvre. Désunis, les chevaliers périssent tour à tour et Cadour, duc de Cornouailles, devient roi de Grande-Bretagne.

Bibliographie

La Légende du Roi Arthur et des chevaliers de la Table ronde, Grande Bibliothèque arthurienne, Jacques Boulenger, 2008.

1. Opéra *Parsifal* de Wagner.
2. Ou *Bath* ou *Badbury*.
3. Chef de guerre.
4. Face aux Capétiens, descendants de Charlemagne.
5. Tombe à valeur symbolique dans l’imaginaire médiéval.
6. Exemple : *Lancelot ou Le Chevalier à la Charrette*, 1176-1181.
7. Égalité et fraternité entre les chevaliers.
8. Taillé par les anges dans une émeraude tombée du front de Lucifer.
9. Galahad réussira à regarder à l’intérieur et ramènera la paix.

L'art roman

Vers l'An mil, l'Europe, qui voit s'éloigner le spectre des invasions, connaît une période de croissance économique sans précédent depuis la paix romaine. Cette prospérité s'accompagne d'un élan artistique. Pourtant de nos jours, l'art roman demeure méconnu car il se rattache au Moyen Âge, période affublée dans notre imaginaire collectif de bien des maux : famines, maladies ou guerres.

« On eût dit que le monde entier, d'un même accord, avait secoué les haillons de son antiquité, pour revêtir la robe blanche des églises. »

Raoul Glaber, *Chronique de l'An mil* (vers 1047)

Un art au service de la religion

L'architecture moyenâgeuse voit le retour des blocs en pierre de taille rectangulaire, délaissée par les Romains. Cet appareillage permet de construire des bâtiments massifs qui sont le témoin d'une foi plus intime, propice à l'introspection, où le croyant vient à l'église comme le faisaient les premiers chrétiens dans les catacombes. Toutefois, des fresques aux couleurs chatoyantes tapissent les murs et les voûtes. Les peintres usent de pigments naturels afin d'esquisser un ciel étoilé, des scènes bibliques riches en personnages, végétaux, ou formes géométriques. Fidèles à la tradition carolingienne, les maçons utilisent des morceaux de verre enchâssés dans un cadre en bois, en guise de fenêtres. C'est à la période romane que les Français inventent le vitrail, assemblage fin et souple en plomb qui permet de composer des mosaïques de verre dont les reflets colorés habillent les murs d'une douce lumière. L'emploi de la pierre inspire aussi les sculpteurs qui décorent les édifices de formes géométriques ou d'un riche bestiaire. À l'intérieur des églises, des sculptures en bois ou en ivoire représentent les saints ou le Christ aux traits bouleversants d'émotion. Les artisans confectionnent aussi des croix, des ciboires ou des coffres à reliquaires finement ciselés et ornés d'or, d'argent, de pierres précieuses ou d'émaux. C'est aussi le travail du bois, des charpentes assemblées comme une coque de navire, des portes sculptées en haut relief et cintrées de fer.

Une bande dessinée biblique

Cet art se développe au sein des abbayes, notamment à Cluny et à Cîteaux, dont le rayonnement culturel touche toute l'Europe. Cependant, les nombreuses seigneuries qui morcellent le territoire empêchent l'éclosion d'un style artistique homogène. Cet art évoque essentiellement la religion sous forme d'une bande dessinée colorée, destinée au peuple des campagnes très majoritairement illettré. Les fidèles sont invités à réfléchir sur les péchés terrestres

et à la soumission à Dieu. Les représentations sont naïves, point de personnages au canon stéréotypé, mais des individus aux visages expressifs figés dans leur activité quotidienne. Les sculpteurs laissent librement vagabonder leur imagination pour représenter les scènes de la Bible. Ils inventent des animaux fantastiques qui évoluent au milieu de végétaux imaginaires. Les sculpteurs du Moyen Âge se délectent de la représentation de l'Enfer, entre humour et érotisme. À l'abbatiale Sainte-Foy de Conques en Aveyron, on découvre ainsi un avaro pendu avec sa bourse autour de son cou, un monstre qui arrache la cervelle à un homme en colère, un faux-monnayeur forcé par un démon d'avaler du métal en fusion. Aujourd'hui effacées, des peintures aux couleurs chatoyantes, appliquées sur les joues, la langue, les yeux ou les habits rendaient les personnages extraordinairement vivants.

Mais cette apparente anarchie sculpturale est en réalité très bien organisée. Ainsi, au centre des façades des églises trône le Christ qui sépare deux mondes : le Paradis et l'Enfer. Au Paradis dominent les saints, les martyrs, les prophètes et les bienfaiteurs de la cité. L'Enfer est peuplé de monstres à la bouche ouverte qui s'emparent des hommes corrompus par les péchés terrestres. Les animaux ou les objets symbolisent les vices ou les vertus humaines ou caractérisent des saints. Ainsi, l'agneau portant la croix représente Jésus-Christ, l'aigle saint Jean, l'enclume saint Éloi, le lion saint Marc, une tour sainte Barbe et un ange tenant une balance saint Michel. La pureté est représentée par le cygne, l'hermine ou le lis. La chèvre, l'ours, la pie et le renard symbolisent la luxure.

L'art roman préfigure l'avènement des cathédrales gothiques, qui lui empruntent le bestiaire et la symbolique en y ajoutant la majesté des baies vitrées qui laissent abondamment pénétrer la lumière.



Moulin mystique (détail d'un chapiteau – basilique de Vézelay). Moïse verse du grain à saint Paul.

DR

Bibliographie

- *Histoire artistique de l'Europe, Le Moyen Âge*, Georges Duby, Michel Laclotte, Paris, Le Seuil, 1995

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
Rédacteur au CESA

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

La belle aventure de l'abricot !

« C'était elle, c'étaient ses bras, c'était son cou, qui donnaient à ses fruits cette vie amoureuse, cette tiédeur satinée de femme. Sur le banc de vente à côté, une vieille marchande, une ivrognesse affreuse, n'égalait que des pommes ridées, des poires pendantes comme des seins vides, des **abricots** cadavéreux, d'un jaune infâme de sorcière. Mais, elle faisait de son étalage une grande volupté nue. »

E. Zola, *Le Ventre de Paris*, 1873.

La Renaissance connaît en France une nouvelle vague d'emprunts de mots arabes. Telle est l'origine du mot « abricot », bien que né sur les terres helléniques. En effet, ce fruit, originaire de Chine et déjà cultivé du temps des Grecs, était appelé *armeniakon* « fruit d'Arménie », terme qui fut concurrencé par le mot latin *praecoquum* « précoce », transcrit en grec en *praikokion*. Séduits par ce fruit, les Arabes le cultivent alors et transcrivent le terme grec en *al-barquq*, qui devient en espagnol au ^{xiv}^e siècle *albaricoque* avant de l'être en France sous deux formes : *abricot* et *aubercot*. Mais le premier s'est rapidement imposé.

Voilà une belle aventure que ne peut soupçonner le jeune enfant aux yeux écarquillés de bonheur et de plaisir quand il s'apprête à savourer ce fruit !

« Voici tous les fruits du verger et la profusion de la corbeille, toutes ces variétés de délices, tout ce qui est né pour fondre, la poire et la pomme dans notre bouche qui réalisent toutes les promesses de la chair, la pêche, l'**abricot**, la prune profonde, le grappillon aigret de la groseille, les raisins bleus et blancs... »

P. Claudel, *Le poète regarde la croix*, 1938.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte**
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Reflexions >
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations >
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement >
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >

>> Nous rendre visite / Inscription / Contact

>> Accueil / Enseignement /

Carnets du temps

66 ARTS

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corneille ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, en contact avec Rubens, l'artiste apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dessinateur, modelleur et coloriste, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'impulsion d'espace et de profondeur¹, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtelines » installées en Italie. Il aura produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leide, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille favorise alors chez son père, le peintre Jacob van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de revenir à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1621, il se lie avec la capitale, où il assure de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retire, après la mort de sa femme Saskia, exilé et va en Italie par ses relations. Bien qu'il considère comme chrétien, profondément mais aussi comme un peintre marquant de « fini », il connaît la misère, la marginalité et la médiocrité. Jusqu'à tout, il poursuivra son travail mais ses tableaux ne retrouvent leur succès qu'au début du XIX^e siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, descriptifs généraux, constituant une véritable œuvre autobiographique, noyau de son œuvre artistique. Ainsi, il prend des expressions quasi clownesques, s'amusant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630) ; *Portrait de l'agacé de sa carrière*, il se peint en éléphant géométrique, exposant sans doute de reconnaissance aux yeux du monde ; *Autoportrait, âgé de 34 ans* (1640). Il souligne que son art ne soit pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dans il se sent déçu. Plus à l'aise, ses traits se marquent et ses idées se créent : il se crée

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn... 27

que rien et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait en Apôtre Paul*, 1661), s'arrêter sous une haie de pins en plus sereine. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brossé à gros traits, reste toujours autant *Rembrandt* ou *Zeevaarder*, 1662.

Les portraits de Rembrandt nous révèlent des émotions qu'il s'est appliqué à transmettre par l'immédiateté du geste et du processus, entre espoir de séduire et ombre éternelle. Il savait manier avec intelligence couleur brute et maîtriser l'émotion. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peinait avec une palette « habillée de soleil ».

Chez Rembrandt, explique l'histoire de l'art de l'école de l'Université de la Sorbonne, il n'y a pas d'histoire ou de possible échappée. L'œuvre se renoue sur le sujet et s'inscrit aux spéculations. Les surfaces grises, les touches vives et l'émotion d'attachement participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous habreton simplement, en tant que conscience individuelle créatrice grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : le « Chien-Leslie ». L'œuvre de l'artiste est double (le « cabotage spectaculaire », l'artiste décline sa démarche picturale, comme l'on sait fait Titien, puis plus tard Caravaggio ou Manet, pour laquelle le geste doit composer son image. Avec le temps, la touche devient encore davantage la voie qu'il souhaite entre son regard indécis (*Autoportrait à 62 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Inspiré par la réussite de Rubens, Rembrandt réunit lui aussi d'origines l'œuvre culturelle. Il travaillera pourtant en privé sur sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par la National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent abondamment les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

1. Tableau inspiré : referé dans le présent guide, notamment en ce qui concerne les mêmes figures éminentes et les plus hautes réalisations artistiques de l'histoire.

Rembrandt Harmenszoon van Rijn

